



Montant dû à mon ex mari

Par **Maeliss**, le **26/11/2015** à **18:34**

Bonjour,

Voilà la situation :j'ai eu, par donation, un terrain sur lequel nous avons fait construire une maison. Nous sommes mariés sous la communauté. Ma question est de savoir quelle somme je vais lui devoir. Je vous donne les chiffres à ma disposition : apport personnel pour le prêt 100.000 €,reste à rembourser 60.000 €.

Valeur de la maison 350.000 €.

Apparemment c'est une récompense que je lui dois et on a moitié de la valeur de la maison étant donné que je suis propriétaire du bien.

Éclairez moi s'il vous plait.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **27/11/2015** à **08:17**

Bonjour,

Le terrain vous appartient en propre donc, la maison, même si elle est financée à 2, reste votre propriété personnelle. Si le crédit des 60.000 € a été souscrit à vos 2 nom (co-emprunteurs), vous ne devez, selon mon analyse, que la moitié des 30.000 € + la moitié des intérêts du crédit. Je pense que vous devriez poser la question à vtre notaire.